



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-295

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
ARRÊTÉ DU MAIRE
portant sur
79 -ème Grand Prix d'Isbergues

Réglementation du stationnement et de la circulation Rue de Pologne et le parking de l'hôtel de Ville / le 21 septembre 2025

Le Maire de la commune D'ISBERGUES,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R411-29 à 32 du Code de la Route,

CONSIDÉRANT qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir les accidents réglementer la circulation, le stationnement et le parage des véhicules à l'occasion du 78ème Grand Prix d'Isbergues du 21 septembre 2025

ARRÊTE

Article 1^{er} : La circulation des véhicules sera interdite dans les 2 sens rue de Pologne du samedi 20 septembre 2025 8H au dimanche 21 septembre 2025 20H, sauf riverains, aux véhicules se rendant à la Caisse d'Épargne et aux organisateurs

Article 2 : : Le stationnement sera interdit sur le parking de l'hôtel de ville (place Saint Nicolas), situé le long de la route de la Victoire du jeudi 18 septembre 2025 16H au lundi 22 septembre 2025 12H, sauf organisateurs.

Article 3. Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **10 JUL. 2025**

Le Maire,


David THELLIER

Publié le **10 JUL. 2025**